

## BILAN D'ACTIVITE 2014 DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU du SAGE LOIRE AMONT

**Projet validé par la C.L.E. du 3 mars 2015**

Direction Jeunesse, Culture et  
Développement Durable

Service environnement et  
développement durable

Tél. : 04 71 07 43 50  
Fax : 04 71 07 43 52  
Courriel : valerie ;badiou@hauteloire.fr

N. réf : /

Affaire suivie par : Valérie BADIOU

### **A. MODALITÉ D'ÉLABORATION ET CONTENU DU BILAN D'ACTIVITÉ**

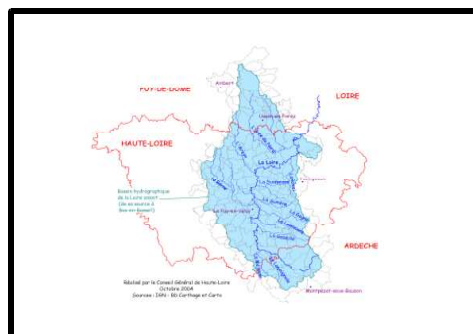
L'article 15 des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire amont adoptées le 29 septembre 2011 précise : « La C.L.E. établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le ou les sous-bassins de sa compétence ».

Ce rapport, transmis aux membres de la C.L.E. avant la séance qui l'examinera, est adopté en séance plénière. Il est transmis obligatoirement au Préfet coordonnateur de bassin, aux Préfets des quatre départements concernés (Haute-Loire, Ardèche, Loire et Puy de Dôme) et au Comité de Bassin Loire Bretagne.

Le présent bilan d'activité est **établi pour l'année 2014**.

### **B. PRÉSENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE**

Le territoire concerné par le SAGE Loire amont est le bassin versant de la Loire et de ses affluents (sauf celui du Lignon du Velay), des sources de la Loire à Bas-en-Basset, ce qui représente 160 km de Loire, une superficie de 2 880 km<sup>2</sup> et 138 330 habitants en 2006.



L'arrêté de définition du périmètre du territoire date du 3 novembre 2003 et le premier arrêté de constitution de la CLE du 19 octobre 2004 (le dernier arrêté de constitution de la CLE date du 15 octobre 2014).

Lors de la première réunion de la CLE en novembre 2004, la candidature du Département de Haute-Loire a été acceptée pour porter la phase d'élaboration du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE est composée de 63 membres : 32 du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, 16 du collège des usagers, et 15 du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le territoire est concerné par :

**32 masses d'eau (ME) cours d'eau avec :**

- l'objectif écologique de bon état en 2015,
- l'objectif chimique de bon état, en 2015 pour 25 ME, en 2027 pour 7 ME,
- l'objectif global de bon état, en 2015 pour 25 ME, en 2027 pour 7 ME,
- un état écologique en 2011 médiocre pour 8 ME, moyen pour 8 ME, bon pour 7 ME, très bon pour 9 ME,

**5 masses d'eau plan d'eau, avec :**

- l'objectif écologique de bon état en 2015,
- l'objectif chimique de bon état en 2015,
- l'objectif global de bon état en 2015,
- un état écologique en 2011 : moyen pour 2 ME, bon pour 2 ME, très bon pour 1 ME,

**3 masses d'eau souterraines, avec :**

- l'objectif chimique de bon état en 2015 pour 2 ME, en 2021 pour 1 ME,
- l'objectif quantitatif de bon état en 2015,
- l'objectif global de bon état en 2015 pour 2 ME, en 2021 pour 1 ME,
- un état 2011 bon d'un point de vue chimique et quantitatif.

L'élaboration du SAGE conduite jusqu'ici a permis de dresser l'état des lieux et le diagnostic du territoire concerné et de définir ses tendances d'évolutions (scénario tendanciel), que ce soit sur des aspects socio-économiques ou environnementaux (hydrologie, qualité des eaux, qualité des milieux,...).

Grâce à ces éléments, les enjeux et les objectifs auxquels le SAGE devra prioritairement répondre ont été arrêtés :

- **Thématique “ Gestion quantitative et partage de la ressource ” :**
  - réduire les pressions de prélèvement sur les bassins impactés,
  - sécuriser le débit objectif aux points nodaux du SAGE, principalement en période automnale.
  
- **Thématique “ Ouvrages hydro-électriques et micro-centrales ” :**
  - étudier et proposer si nécessaire la modification du régime réservé de l'aménagement de Montpezat,
  - atténuer ou compenser l'impact potentiel de modification du régime de crue de l'aménagement de Montpezat sur le fonctionnement de la Loire en aval,
  - atténuer les impacts du fonctionnement des ouvrages hydro-électriques et concilier les enjeux de production d'hydroélectricité et de préservation des milieux.

- **Thématique “ Qualité biologique et fonctionnelle des milieux ” :**
  - garantir la protection, la préservation et la restauration des zones humides et les cours d'eau de têtes de bassins,
  - réduire le nombre d'ouvrages infranchissables et modifiant les flux sédimentaires,
  - réduire l'enrésinement des bords de cours d'eau et des zones humides,
  - améliorer le fonctionnement dynamique de la rivière pour améliorer la récupération des milieux suite aux crues,
  - communiquer sur les bonnes pratiques à respecter sur les vidanges et curages des retenues d'ouvrage,
  - réaliser des actions de prévention qui pourraient être conduites pour limiter les problèmes de réchauffement des eaux en période estivale,
  - suivre et éliminer les foyers d'espèces invasives,
  - limiter les dégradations des milieux aquatiques par la fréquentation touristique.
  
- **Thématique “ Qualité physico-chimique des eaux ” :**
  - améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés,
  - empêcher les dégradations de la ressource en eau potabilisable,
  - continuer les démarches en cours pour une meilleure utilisation des pesticides et substances dangereuses et aller vers la réduction de l'usage et le transfert de pesticides et de substances dangereuses,
  - identifier les sources de pollutions encore actives.
  
- **Thématique “ Crues et inondations ” :**
  - protéger les zones à enjeux contre les inondations,
  - prévenir les risques inondations,
  - redonner de l'espace de liberté aux rivières.

L'année 2013 a été marquée par le lancement de la phase de consultation des membres de la CLE sur le choix de la stratégie du SAGE. En effet, sur la base du scénario tendanciel, trois scénarios de stratégies, résultant de niveaux d'ambition différents, ont été construits.

Ils ont été présentés lors de la Commission Locale de l'Eau du 28 janvier 2014, et le scénario retenu constitue **la stratégie du SAGE Loire amont**.

**La rédaction du PAGD et du règlement** a constitué la phase finale de l'élaboration du projet de SAGE, résultat d'un véritable processus de concertation conduit tout au long de l'année 2014. Dans ce cadre, un **état des lieux actualisé** a été rédigé. Il regroupe l'état des lieux validé en 2008, les résultats des différentes études conduites sur le territoire depuis et diverses données actualisées.

Un comité de rédaction a été créé par la CLE, animé par la structure porteuse de l'élaboration accompagnée d'un cabinet d'experts juridiques : il a réuni des élus des collectivités territoriales, des représentants du collège des usagers (EDF, Chambre d'agriculture 43, FDAAPPMA43 et SOS Loire Vivante), des représentants des services de l'État (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DREAL Auvergne ONEMA et DDT43). De mars 2014 à novembre 2014, 7 réunions du comité de rédaction ont été organisées.

Cette étape de rédaction a consisté notamment en la traduction de la stratégie, socle de la mise en œuvre du SAGE, en dispositions du PAGD et règles du règlement. Pour compléter le SAGE, ces deux documents s'accompagnent d'un atlas cartographique et d'un rapport d'évaluation environnementale.

Le projet de SAGE a été envoyé pour avis aux membres de la Commission Locale de l'Eau fin 2014 et un vote de la CLE sur le projet de SAGE devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2015.

### **C. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE**

Réunion	Date	Membres du collège des élus présents *	Membres du collège des usagers présents*	Membres du collège des services de l'Etat présents*	Ordre du jour
CLE	28/01/14	21/32	12/16	12/15	Présentation de l'ordre du jour Validation du compte-rendu de la dernière CLE Vote de la stratégie du SAGE Loire amont Présentation du rapport d'activités 2013 Présentation des prochaines étapes
Bureau	12/06/14	5/9	4/4	3/4	Recueil de l'avis du Bureau dans le cadre de la procédure de relèvement des débits au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 pour l'aménagement hydroélectrique de Montpezat.  Présentation du cabinet d'avocats Paillat Conti Bory qui a été retenu par le Département pour l'accompagnement juridique pour la rédaction des documents du SAGE et la phase de consultation.
Bureau	13/11/14	4/9	4/4	2/4	Information sur l'avis du Bureau dans le cadre de la procédure de relèvement des débits au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 pour l'aménagement hydroélectrique de Montpezat  Présentation de l'état d'avancement de la rédaction des documents du SAGE.  Présentation de l'étude d'expertise hydro-géomorphologique conduite sous maîtrise d'ouvrage du SICALA sur le bassin versant de la Suisse

\* présents ou ayant donné un pouvoir à une autre personne du même collège

## **D. AUTRES ACTIONS OU RÉUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION**

Objet	Date
<b>Organisation de rencontres ou réunions dans le cadre de l'élaboration du SAGE</b>	
Commission inter-SAGE Ardèche Loire amont	11/09/2014
Comités de rédaction	31/03/2014 (mise en place du CR) 04/07/2014 (gestion quantitative) 31/07/2014 (milieux) 08/09/2014 (qualité) 19/09/2014 (ouvrages, gouvernance, communication) 03/11/2014 (toutes thématiques) 13/11/2014 (réunion avec DDT43) 17/11/2014 (toutes thématiques)
Réunion du groupe d'experts sur Montpezat dans le cadre du relèvement des débits réservés au 1/1/14 avec le DREAL Rhône Alpes afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• présenter les résultats de l'étude d'impact d'un régime réservé sur le remplissage des retenues, conduite par EDF,</li> <li>• discuter des bénéfiques, côté Loire, pour les milieux, des différents scénarii afin de préparer un avis technique.</li> </ul>	28/02/2014
Amélioration de la connaissance de l'aquifère du Devès – réunion de travail avec le SAGE Haut-Allier et le BRGM	03/04/2014 19/05/2014
Réunion de travail (nombreux échanges téléphoniques) avec la juriste en charge de l'accompagnement juridique pour la rédaction des documents du SAGE	Plusieurs échanges téléphoniques (exemple du 16/06/2014, du 03/07/2014, 25/07/2014, 04/09/2014, 18/09/2014....)
Suivi de la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE, confiée au bureau d'études BRL Ingénierie	Plusieurs échanges téléphoniques
<b>Participation aux travaux d'application et de révision du SDAGE Loire Bretagne</b>	
Réunion de travail sur le programme de mesures Loire amont du prochain SDAGE 2016-2021	14/02/2014 04/09/2014
Groupes de travail pilotés par la DDT sur la continuité écologique	13/10/2014
<b>Suivi des démarches Contrats territoriaux en cours ou en projet sur le territoire du SAGE</b>	
Élaboration du Contrat Territorial Borne	20/01/2014 28/04/2014
Émergence du Contrat Territorial Loire amont	/
Élaboration du Contrat Territorial Ance du Nord	06/02/2014 17/04/2014 28/04/2014 (réunion téléphonique)
Mise en œuvre du Contrat Territorial Suissesse	21/01/2014 01/07/2014
<b>Suivi des démarches SAGE en lien avec le territoire du SAGE</b>	
CLE du SAGE Ardèche	16/10/2014
CLE du SAGE Haut-Allier	18/12/2014

## **E. ACTIONS DE COMMUNICATION**

L'année 2014 a vu la diffusion du bulletin d'information n°2 du SAGE, « les nouvelles de l'eau en Loire amont » aux personnes en ayant fait la demande (bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet ode43.fr à la rubrique SAGE Loire amont).

Les données concernant le SAGE (comptes-rendus des différentes rencontres, rendus des études conduites dans le cadre de la démarche) sont régulièrement mises à jour sur le site de l'Observatoire départemental de l'Eau (ode43.fr) et sur Gesteau.

## **F. SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX**

Suite à l'élaboration d'un diagnostic de la qualité des cours d'eau en 2009, un réseau spécifique au territoire Loire amont de suivi de la qualité des cours d'eau a été mis en place en lien avec le SATEA du Département de Haute-Loire. Il correspond à 11 stations (suivies à raison de 6 passages par an) qui ont fait l'objet d'un premier suivi en 2010 et d'un deuxième en 2013.

## **G. BUDGET ET FINANCEMENT**

Le tableau ci-après récapitule les moyens humains et financiers dévolus à l'élaboration du S.A.G.E. Loire amont pour l'année 2014.

Opération	Dépenses correspondantes en 2014	Recettes perçues en 2013 de l'AELB notamment
Frais de personnel et de fonctionnement pour : - 1,5 ETP - une secrétaire (1/4 ETP)	100 175 € (estimatif)	Financement à 70% par l'AELB
Etude complémentaire de finalisation du diagnostic de fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat	/	17 890,97 €
Accompagnement juridique pour la rédaction des documents du SAGE	12 079,60 €	/
Evaluation environnementale du SAGE Loire amont	/	/

## **H. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES**

Le travail d'élaboration du S.A.G.E. se poursuivra en 2015 avec les étapes suivantes :

- validation des documents du SAGE par la CLE ;
- finalisation de l'évaluation environnementale ;
- lancement du processus de consultation et d'enquête publique du SAGE.

**Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau  
Année 2014  
Validé par la Commission Locale de l'Eau du 3 mars 2015**

**Le Président de la C.L.E du  
S.A.G.E. Loire amont**

**Michel JOUBERT**